

# **Le manuel scolaire québécois témoin de l'évolution de la société pendant 300 ans**

Paul Aubin

Centre interuniversitaire d'études québécoises,  
Université Laval

[paubin@upc.qc.ca](mailto:paubin@upc.qc.ca)

<http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol>

S'il est un produit universel dans la littérature imprimée, c'est bien le manuel scolaire: on le retrouve dans tous les pays, véhiculant des similitudes tout en affichant des particularismes. J'ose espérer que les quelques informations que je vous livrerai sur l'histoire du manuel québécois vous aideront à faire des rapprochements tout en identifiant vos spécificités.

Une précision d'entrée de jeu: l'éducation, au Canada, est de juridiction provinciale; aussi, et sans vouloir vous entraîner dans nos débats constitutionnels, je vais donc parler de manuels québécois et non canadiens, c'est-à-dire de manuels édités au Québec, comprenant beaucoup de manuels étrangers réédités au Québec mais j'ignoreraï les manuels étrangers utilisés chez nous sans y avoir été réimprimés.

Le Québec se présente comme un laboratoire particulièrement riche en possibilités d'analyses comparatives avec d'autres cultures. Nous sommes majoritairement issus de deux grands courants migratoires d'Europe de l'ouest qui nous ont marqués. Après avoir plus ou moins ingéré ces apports étrangers, nous avons tenté de créer notre propre modèle en essayant d'y inclure les cultures qui nous ont précédés sur ce sol et celles qui, récemment, ont coloré notre paysage. Ce va-et-vient pour ne pas dire cette ambiguïté marque tous nos produits culturels, à commencer par la littérature que, depuis trois siècles, nous utilisons dans l'enseignement. Les réflexions qui suivent sur l'évolution du manuel scolaire en terre québécoise s'articuleront autour des trois axes qui servent de pivots à ces imprimés pédagogiques: les consommateurs, les producteurs et les régulateurs.

## 1608-1762

Il pourrait être tentant de balayer toute la période de la Nouvelle-France — soit celle qui va des premiers établissements français au début du 17<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1763 au moment de la cession du territoire à la couronne anglaise — en rappelant l'absence de toute imprimerie et la carence de toute structure étatique encadrant le monde scolaire pour en conclure qu'il n'y avait pas de manuels. Tout embryonnaire qu'il ait été, le système scolaire fournissait tout de même un premier marché. Nous ne disposons que de très peu de chiffres quant à la fréquentation scolaire et donc quant au bassin de consommateurs; pour le collège des Jésuites — la seule institution de «haut savoir» avant 1763 —, on avance le chiffre de 1700 élèves pour 130 ans d'existence.

Peu d'acheteurs potentiels pour une production forcément étrangère. Publié à Paris en 1702 par le deuxième évêque de Québec, le *Catéchisme du diocèse de Québec* a été rédigé en grande partie en France par un français, mgr de St-Vallier, et a connu une circulation plus que restreinte ici suite aux aléas de la guerre de succession d'Espagne. Les évêques ne sont pas les seuls agents de pénétration des manuels de France au Québec. À Antoine Forget, laïc français arrivé à Montréal en 1701 pour enseigner chez les Sulpiciens après avoir été formé au séminaire des maîtres de campagne des Frères des écoles chrétiennes de Paris, on promet que son ancien professeur et directeur de cette école normale avant la lettre, le frère Nicolas Vuyart, lui

enverra ce qu'il a demandé pour les écoliers; on sait par ailleurs que selon la *Conduite des écoles*, directoire officiel de la communauté en matière d'enseignement, les livres destinés aux élèves, à cette époque, sont un livre de prières, un syllabaire, un livre de lecture en écriture cursive, un traité de civilité et un psautier. Nous pouvons donc en inférer que ce sont les livres qu'a demandés Forget à son ancien mentor, mais je ne peux aller plus loin pour l'instant dans l'identification formelle des manuels circulant dans ce qu'on appelait les «petites écoles».

Aux producteurs et consommateurs de manuels, il faut adjoindre les régulateurs. L'éducation en Nouvelle-France, est, faut-il s'en étonner, une affaire d'église; l'ordonnance de l'intendant Dupuy en 1727 rappelle que pour se livrer à des activités d'enseignement, il faut la permission de l'évêque. Non seulement les évêques voient-ils à approvisionner les écoles en catéchismes, mais ils surveillent les imprimés qu'on met entre les mains des élèves: le *Rituel* de Mgr de St-Vallier en 1703 rappelle que le grand-vicaire, dans la visite des écoles, doit s'assurer que les enfants ne lisent pas dans de mauvais livres.

Le changement d'allégeance de 1763 inverse complètement la donne: non seulement les nouveaux maîtres sont-ils de langue et de religion différente mais la prise de possession de la Nouvelle-France par l'Angleterre signifie l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigrants qui voudra, elle aussi, être instruite et dans sa langue. Enfin, changement majeur: l'installation à Québec d'un premier imprimeur arrivé de Philadelphie signifie la possibilité de produire localement le matériel pédagogique.

### 1763-1839

Les quatre-vingts ans qui suivent, jusqu'en 1840, sont marqués par l'apparition des premières structures étatiques tentant d'encadrer la pratique scolaire.

Cette toute nouvelle intervention de l'état dans la sphère de l'éducation se manifeste timidement jusque dans la production et la consommation des manuels. Les règlements du début du 19<sup>e</sup> siècle prévoient qu'il "sera suivi un système uniforme dans ces écoles, prescrivant, autant que possible, les livres dont on se servira, suivant une liste qui sera faite pour les écoles appartenantes [sic] à chaque église, par les syndics de l'institution respectivement, qui sont membres de cette église". Pour la première fois, on s'inquiète de l'uniformité des manuels et ce ne sera pas la dernière; de plus, on charge les deux églises accréditées de voir à la mise en place de cette politique. La loi de 1829 demande aux inspecteurs d'inclure dans leurs rapports la liste des "livres dont on se sert".

Les producteurs de manuels n'ont pas attendu l'intervention de l'état pour se mettre à la besogne. De 1765 à 1839, 142 manuels sont imprimés au Québec, soit une moyenne d'un peu moins de deux par année. Cette moyenne double durant la décennie 1830, signe évident de l'augmentation de la clientèle grâce aux nouvelles écoles ouvertes en vertu de la loi de 1829: alors que moins de 12 000 élèves fréquentent les écoles primaires en 1828, on en dénombre plus de 50 000 sept ans plus tard. Il y a

donc marché, et il y aura producteurs.

Une soixantaine d'auteurs formellement identifiés écrivent pour les écoles. On y retrouve une quinzaine de membres du clergé, depuis un évêque pour le catéchisme de 1765 jusqu'à des professeurs de séminaires. Ce qui ne manque pas de surprendre compte tenu de l'état embryonnaire du système scolaire, c'est la proportion de professeurs rédigeant des manuels; plus de la moitié des auteurs font office d'instituteurs. Si certains, comme Joseph Laurin, notaire de formation et professeur un temps, écrivent pour payer leurs dettes contractées durant leurs études, d'autres inaugurent la tradition de ces professeurs de carrière qui, confrontés à des manuels déficients ou tout simplement inexistantes, voudront combler cette lacune à partir de leur propre expérience sur le terrain; Joseph-François Perrault avec ses 13 titres différents inaugure cette tradition.

A la rédaction il faut ajouter son double: l'édition. Partie d'un éditeur unique en 1765, la production de manuels scolaires aura embrigadé, à la fin de la décennie 1830, plus de soixante imprimeurs/éditeurs témoignant à la fois d'une réalité culturelle, l'élargissement d'un lectorat, et d'une réalité socio-économique, les éditeurs anglophones accaparant, pour un temps encore, la majorité de la production des textes. Des 142 titres dont j'ai fait état plus haut, 32, soit 22%, sont en anglais.

Si les auteurs québécois ou oeuvrant au Québec se mettent tôt à la rédaction de manuels — dès 1770 le jésuite français La Brosse publie, pour les Indiens Montagnais, un livre de prières qui fait office d'abécédaire —, la rareté des effectifs oblige à réimprimer au Québec des manuels d'outre-mer. De France viendront 26% des livres mis entre les mains des élèves et 13% d'Angleterre incluant un premier emprunt aux Etats-Unis; je rappelle que je parle toujours de manuels étrangers réimprimés au Québec. Enfin, il faut signaler un mouvement inverse quoique timide: des manuels rédigés et publiés initialement au Québec sont repris à l'étranger comme les deux grammaires des sulpiciens Rivière et Houdet publiées à Montréal en 1811 et rééditées en France en 1832 tout comme l'abécédaire en Mohawk que Daniel Claus publie à Montréal en 1781 et qui refait surface à Londres cinq ans plus tard.

Non seulement y a-t-il plus d'élèves et donc plus d'acheteurs, mais le spectre des disciplines offertes à la clientèle s'élargit et l'apparition de titres publiés au Québec pour de nouvelles disciplines en témoigne. On doit donc parler forcément de premières: grammaire française en 1778, grammaire latine en 1796, lecture française en 1800, géographie générale en 1804, histoire de l'antiquité de même qu'arithmétique en 1809, français comme langue seconde en 1810, anglais comme langue seconde en 1811. Mais il n'y a pas que les débutants aussi destine-t-on à des élèves plus avancés le premier manuel d'astronomie en 1824, sans oublier la trigonométrie en 1827 et même la philosophie en 1835.

L'élargissement du champ pédagogique nous fait franchir une autre étape: pour la première fois, des québécois font part de leurs vues sur la chose scolaire, amorçant la réflexion dans une science toute nouvelle ici: la pédagogie et le premier qui s'inscrit à

ce tableau devient par la suite un prolifique auteur de manuels: Joseph-François Perrault. Cependant, la première intervention du pédagogue ne manque pas de surprendre. Pour contrer la rareté des manuels et leur coût trop élevé pour une grande partie des parents, il suggère, et ce dès 1822, plutôt que de publier des manuels, d'imprimer des tableaux grands formats pour l'initiation à la lecture. En fait, Perrault reprend à son compte une suggestion mise de l'avant dans un rapport gouvernemental publié une dizaine d'années plus tôt et qui s'inspirait ouvertement du pédagogue anglais Lancaster.

Très tôt, les analystes s'entendent à la fois sur la nécessité du manuel et en arrivent déjà à réclamer l'uniformité tout en déplorant le manque cruel de manuels. Autre sujet de réflexion et d'inquiétude: l'apport de l'étranger dans les manuels québécois qui "entretiennent les écoliers plutôt des pays étrangers et de l'antiquité que des annales et de la topographie de l'Amérique du Nord." On peut s'étonner que dès 1833 on écrive déjà cette mise en garde mais il est encore plus surprenant de la lire dans un essai publié en France par un auteur qui ne vint jamais au Québec.

Si la période 1765-1840 a vu l'apparition des premiers manuels et des premières structures administratives encadrant la pratique de l'enseignement, ces dernières étaient, en fait, très peu contraignantes vu le peu d'effectifs voués à leur surveillance.

### **1840-1875**

La création, en 1840, du poste de Surintendant de l'instruction publique coiffé par un premier Conseil de l'instruction publique en 1856, signifie un changement majeur dans la gestion par le gouvernement du monde scolaire: dorénavant, l'instruction se verra soumise à des règlements stricts promulgués par des organismes stables mandatés à cet effet; le manuel scolaire y goûte aussitôt. On commence par confier, en 1841, le choix des manuels aux toutes nouvelles commissions scolaires — organisme chargé de l'administration des écoles sur un territoire donné — avant de spécifier, en 1846, que les ministres du culte, tant catholiques que protestants, ont droit de regard sur les manuels utilisés pour l'enseignement de la religion ou de la morale. Tant que le Surintendant — Jean-Baptiste Meilleur en l'occurrence — était à lui seul l'appareil étatique, on comprend qu'une grande latitude était laissée aux commissions scolaires locales; mais avec la création, en 1856, d'un organisme dont le mandat est de gérer le fonctionnement des écoles à la grandeur du Québec, certains pouvoirs, jusque là dévolus aux instances locales, lui sont transférés. C'est ainsi que la loi de 1856 confère au tout nouveau Conseil de l'instruction publique le mandat d'établir la liste des livres que les professeurs peuvent utiliser, instaurant ainsi la politique d'approbation des manuels toujours en vigueur après 150 ans.

Si la structuration de l'enseignement s'explique, tout au moins en partie, par l'augmentation des effectifs — on passe de moins de 5 000 élèves en 1842 à plus de 240 000 en 1875 —, la même augmentation, fulgurante, justifie une production de plus en plus accrue et diversifiée: 379 nouveaux manuels abordant pas moins de 49 disciplines en trois décennies. Non seulement y a-t-il de plus en plus d'enfants à l'école,

mais, encore une fois, l'éventail de cours qu'on leur offre s'élargit comme en témoigne l'apparition de manuels destinés à de nouvelles disciplines: physique en 1841, botanique et calcul différentiel et intégral en 1848. Par contre, ce qui ne manque pas de surprendre, c'est la part de la production occupée par les livres rédigés en anglais: 46%, plus du double de la période précédente; les seules données démographiques n'expliquent pas complètement ce phénomène — les francophones sont toujours fortement majoritaires — et il faudrait voir quelle partie de la production pour anglophones était écoulee dans les écoles pour francophones, ce qui nous renvoie au manuel scolaire comme témoin d'attitudes sociales peu analysées jusqu'à présent.

L'explosion du marché se traduit par la prolifération des auteurs: pas moins de 145 nouveaux noms apparaissent en page de titre sur les manuels pendant ces trente-cinq années dont la moitié oeuvrent, d'une façon ou d'une autre, dans le monde de l'enseignement. On y trouve aussi quelques noms illustres comme l'historien national François-Xavier Garneau qui consent à tirer un résumé à la sauce catéchistique de sa monumentale *Histoire du Canada*.

La réimpression de manuels étrangers, quoique légèrement à la baisse par rapport à la période précédente — 27% contre 39% —, témoigne toujours à la fois d'une production locale insuffisante comme du désir de s'identifier à l'une ou l'autre de nos cultures d'origine. Notons l'arrivée de deux autres joueurs dans le paysage: les Etats-Unis et l'Irlande; dans les deux cas, l'arrivée de forts contingents d'immigrants de ces deux pays explique, en partie tout au moins, qu'on sente le besoin de réimprimer ici des manuels qui les aident à maintenir les liens avec leurs cultures d'origine. En dehors des reprises plus ou moins intégrales, s'ouvre le champ immense des adaptations plus ou moins explicites et explicitées; à cet égard, le professeur Juneau offre un cas intéressant: si l'édition princeps de son abécédaire de 1847 indique nommément sa source en page de titre, soit le pédagogue français Jean Palairat, ce rappel disparaît dans les réimpressions subséquentes laissant tout le crédit à l'adaptateur québécois. Problème d'éthique mais aussi problème idéologique que suscitent ces emprunts.

Rédigés ici ou empruntés plus ou moins intégralement à l'étranger, les manuels scolaires occupent une place de plus en plus importante dans le commerce et l'industrie du livre: entre 1840 et 1875, près de 150 firmes s'essaient au métier d'éditeur scolaire dont un peu plus du tiers affichent une raison sociale à consonance anglaise.

L'augmentation de la production s'accompagne, heureusement, d'une intensification de la réflexion sur le produit. On s'interroge sur la place que doit occuper le manuel dans l'enseignement, allant même jusqu'à en questionner son utilité. Directeur de l'école normale Jacques-Cartier, l'abbé Verreault ne les rejette pas, mais, reprenant à son compte l'argumentation développée cinquante plus tôt par Perrault, propose le recours systématique aux cartes murales pour pallier à la pénurie des manuels, elle-même attribuable en grande partie à leur coût trop élevé. Il n'en demeure pas moins que l'utilité du manuel n'est généralement pas contestée mais on diverge d'opinion sur la façon de s'en servir.

Où se situe le manuel dans le tandem comprendre-retenir les notions? La multiplicité des catéchismes — formule de présentation des notions sous forme de questions et réponses et utilisée non seulement en religion mais aussi dans toutes les disciplines — favorise ouvertement la mémorisation. On comprend très tôt à quelle aberration une telle pratique conduit et on peut en lire une dénonciation dans le *Journal de l'instruction publique* de 1869 publiant un article coiffé du titre évocateur “Un vice dans nos campagnes”.

Autre sujet de discussion qui apparaît: la multiplicité des manuels par discipline. En clair, faudrait-il qu'il n'y ait qu'un seul manuel pour chacune des disciplines à la grandeur du Québec? Dans son rapport sur la situation de l'éducation en 1853, Sicotte fait état des plaintes des instituteurs: “chaque enfant apporte à l'école un livre différent.” Les professeurs eux-mêmes sont pris à partie par le surintendant Chauveau en 1856 constatant que chaque professeur choisit ses livres et que chaque changement de professeurs signifie l'achat de nouveaux livres. Pourtant, les dénonciations des effets pervers de la trop grande diversité ne manquaient pas et encore par des personnes dont la crédibilité ne pouvait être mise en doute à commencer par Meilleur qui, dès 1846, établit une équation entre uniformité des manuels et progrès de l'enseignement.

Si une certaine uniformité est défendue au nom de la rentabilité pédagogique, elle pose problème à un autre niveau soit celui de la diversité des appartenances religieuses car on imagine mal des protestants devant lire des textes à la louange de Rome. L'avocat Mondelet, qui avait l'oreille des autorités politiques, avait cru trouver la solution en proposant, en 1841 et tout au moins pour les débutants, un seul livre pour toutes les matières et acceptable tant par les catholiques que les protestants car il serait composé d'extraits de la Bible; inutile de dire que le projet n'eut pas de suite. Plus réaliste, un autre avocat, Morin, suggère quelques années plus tard l'utilisation, par les anglophones, de la série des manuels rédigés en Irlande car ils avaient la réputation d'être parfaitement neutres en matière de confession religieuse.

Signalons enfin l'exportation chez les francophones hors Québec de manuels utilisés chez nous. Le surintendant de l'instruction publique du Manitoba, Joseph Royal, mentionne, en 1872, l'utilisation de livres de lecture importés du Québec, entre autres le *Traité des devoirs d'un chrétien* qui est, en fait, un manuel de France réimprimé au Québec.

Au Conseil de l'instruction publique créé en 1856 siègent côte à côte catholiques et protestants qui administrent conjointement le secteur public de l'éducation même si, pour l'approbation des manuels, leurs membres se divisent parfois en deux sous-comités basés sur l'appartenance confessionnelle. Cette dichotomie est institutionnalisée en 1875 avec la création de deux comités confessionnels indépendants l'un de l'autre à l'intérieur du Conseil de l'instruction publique; désormais, et jusqu'à la grande réforme de 1964, le monde scolaire sera régi par un comité catholique et son pendant pour les protestants, chacun des deux comités gérant ses propres politiques sans en référer à son vis-à-vis; l'univers du manuel en sera profondément marqué.

## 1876-1964

Avec un taux de fréquentation scolaire en hausse constante, éditions princeps et réimpressions connaissent une augmentation significative: d'une production de 584 manuels durant la décennie 1870 on passe à 2020 pour la décennie 1950.

Intervenant de premier plan le Conseil de l'instruction publique poursuivra deux objectifs en regard des manuels durant les quatre-vingts ans qui suivent: uniformité et, en attendant la gratuité, la diminution des coûts. En fait, de quelle uniformité est-il question? Une circulaire, adressée aux inspecteurs d'écoles en 1879 requiert l'uniformité à l'intérieur d'une école. Plus ambitieuse, la loi de 1880 évoque, pour la première fois, l'uniformité à l'échelle du Québec. L'objectif visé est loin d'être atteint comme le constate le premier ministre Marchand en 1898 se contentant d'affirmer que le gouvernement veut "graduellement établir l'uniformité des livres dans nos écoles".

Les opposants à l'uniformité des manuels à l'échelle du Québec ne manquent pas, à commencer par le Conseil de l'instruction publique qui avoue que la loi de 1880 a été votée sans qu'on l'ait consulté. Le surintendant Ouimet résume les griefs de cet organisme dans son rapport de 1881: opposition d'éditeurs lésés, régionalismes à respecter, danger d'instaurer des monopoles, mesure à ce point nouvelle que même les pays d'Europe de l'ouest ne l'ont jamais envisagée. A ces arguments, s'ajoute celui de la pédagogie: l'uniformité absolue "détruirait nécessairement toute concurrence et toute émulation, décourageant ainsi tout vrai talent [...]" comme l'écrit le supérieur des Frères des écoles chrétiennes dans un mémoire présenté à l'assemblée des évêques en 1894. Le gouvernement fait finalement son lit par la loi de 1899 en instaurant l'uniformité des manuels à la grandeur de chacune des commissions scolaires et en confiant l'application de cette responsabilité aux commissaires locaux.

Autre cheval de bataille des instances gouvernementales: la gratuité des manuels, intimement liée à l'uniformité comme le rappelait le député Langlois en se plaignant du coût élevé des manuels dans un texte consacré à sa croisade en faveur de l'uniformité. Évoquée une première fois en termes flous dans un texte de loi en 1897, limitée aux seuls enfants pauvres et aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1899, envisagée universelle mais toujours aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1912, la gratuité prend réellement forme avec la loi de 1944 assurant aux administrations locales le remboursement, par le gouvernement, des trois quarts de la facture. Tout comme la politique d'uniformité, celle de la gratuité soulèvera des passions, et souvent chez les mêmes passionnés.

Même dans la valse des hésitations et en dépit des oppositions le gouvernement garde toujours le cap vers gratuité et uniformité et en donne un signe éclatant en 1900 en se lançant dans une grande aventure: produire lui-même une série de manuels, à raison d'un par degré, dans lequel on trouverait toute la matière enseignée durant cette année académique et qui serait distribué gratuitement. Que seul paraisse celui destiné aux débutants — *Mon premier livre: lire, écrire, compter* — n'empêche qu'on avait vu



grand.

Malgré une vive opposition dans certains quartiers, l'opération, bien que limitée à la première année, fut un succès: utilisé au moins jusqu'en 1938, ce manuel fut distribué gratuitement à plus d'un million d'exemplaires.

Outil pédagogique, certes, mais aussi outil économique. On passe d'une soixantaine d'éditeurs durant la décennie 1870 à une centaine pour la décennie 1950. La concentration dans le monde de l'édition est une tendance générale à la quelle notre collectivité participe. Par contre, s'il existe une spécificité propre au Québec dans l'édition du matériel pédagogique, c'est bien l'intervention des communautés religieuses dans cette sphère. De quelques titres qu'elles publient au milieu du XIXe siècle, elles accaparent 65% des éditions princeps durant la décennie 1920 avant de voir leur influence diminuer progressivement ensuite.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation unique. Fondées en France pour la plupart, tout au moins pour les communautés d'hommes qui dominent le peloton, elles arrivent ici avec une expérience dans ce domaine et peuvent également reproduire au Québec les manuels de leurs confrères de France; constituées de pédagogues de carrière, elles peuvent compter sur leurs membres non seulement pour les rédiger mais aussi pour tester des versions préliminaires auprès de clientèles cibles; dirigeant des centaines d'écoles, elles disposent d'un bassin de consommateurs automatique pour ne pas dire captif, car chacune n'utilise, autant que possible, que ses manuels. Cette situation génère des conflits avec les éditeurs laïcs, conflits qui ne disparaîtront complètement que lorsque les communautés religieuses abandonneront progressivement l'édition de manuels scolaires à partir de la décennie 1960.

Nous continuons à consommer des produits d'ailleurs mais nous exportons aussi ailleurs. Les Soeurs de Sainte-Anne impriment à Montréal une série intitulée *Vocabulaire bilingue* destinée à leurs écoles de Nouvelle-Angleterre où elles oeuvrent principalement auprès des franco-américains. Mais notre attention se porte surtout vers les francophones de la diaspora canadienne. Pour des causes idéologiques d'abord; on organise des collectes de manuels destinés aux écoles des franco-ontariens ou, au début de la décennie 1950, pour les francophones de la région de Vancouver. Le facteur commercial y trouve aussi son compte. Longtemps les francophones de l'ouest étudient l'histoire dans les manuels publiés au Québec, principalement par les communautés religieuses et la romancière Antonine Maillet rappelle, avec une pointe d'amertume, que les Acadiens, francophones minoritaires dans les provinces de l'est du Canada, recevaient comme dons des manuels qui n'avaient plus cours au Québec.

## **1965-2010**

Depuis la création du ministère de l'éducation en 1964, l'horizon du manuel scolaire n'a guère changé, tout au plus les tendances déjà notées se sont-elles accentuées, à commencer par la progression de l'édition pédagogique. La compilation non encore complétée du catalogue des manuels nous offre 2479 documents publiés durant la décennie 1970 et 4006 durant la décennie 1990. Notons que, toute proportion

gardée, il y a moins d'éditeurs durant la décennie 1990 que durant la décennie 1970, ce qui signifie une forte tendance à la concentration de la production dans quelques grandes maisons, phénomène qui peut s'expliquer, entre autres facteurs, par les coûts d'investissement de plus en plus élevés: récemment, l'éditeur Guérin, un des majors dans le domaine, évaluait jusqu'à 1 000 000.00\$ l'investissement requis pour la production d'un nouveau titre.

Le passage du Département de l'instruction publique au Ministère de l'éducation ne s'est pas traduit par un affaiblissement de l'intervention des autorités gouvernementales dans le domaine du manuel scolaire, tant s'en faut. Non seulement la politique d'approbation est-elle toujours en vigueur mais elle est expliquée en long et en large dans un grand nombre de textes destinés tant aux éditeurs qu'aux auteurs potentiels: surveillance ancienne, donc, mais répondant à de nouvelles préoccupations. Certes, on évalue la valeur pédagogique des manuels mais, dans une société de plus en plus multiculturelle, on scrute à la loupe le cadre idéologique sous-jacent; on est devenu frileux "pour l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique", que ce soit au chapitre du racisme ou du sexisme.

Sur le plan pédagogique, les débats sur la place du manuel dans l'enseignement ne semblent pas prêts de prendre fin; ainsi, dans *Québec-français* en 2000 on pose la question: faut-il "Enseigner avec un manuel ou sans?" Question d'autant plus d'actualité que les nouvelles technologies — CD-ROM et internet — empiètent sur l'imprimé traditionnel et ont la cote des principaux usagers, les enfants; aussi le Ministère de l'éducation n'a-t-il pas d'autre choix que d'"[entrouvrir] la porte au matériel numérique" dont une des caractéristiques est d'ignorer encore plus facilement les frontières que l'imprimé.

On aurait pu croire qu'avec les années la consommation de produits étrangers aurait virtuellement disparu, ne serait-ce que suite à la montée du nationalisme québécois durant la décennie 1960. Or, il n'en est rien, bien au contraire. Certes, la France et l'Angleterre sont de moins en moins sollicitées, mais nous nous sommes rabattus sur le Canada anglais. Durant les cinquante dernières années, nous avons utilisé dans nos écoles pour francophones plus de quatre cents manuels venus d'ailleurs, particulièrement à partir de textes édités pour le Canada anglophone et plus de la moitié de ces produits exotiques ont servi à l'enseignement des mathématiques. Mince consolation, nous rendons, tout au moins en partie, la monnaie de la pièce; la méthode de lecture développée dans les années cinquante par une communauté de religieuses a fait des petits au Canada anglais, en France et jusqu'en Polynésie française et un éditeur québécois de manuels scolaires a trouvé un important débouché en Afrique francophone.

Voilà esquissée à grands traits l'histoire de notre aventure dans le manuel scolaire. J'ose espérer que ces quelques notions vous seront utiles dans votre réflexion sur votre propre aventure et qu'elles vous donneront le goût de venir vérifier sur place chez nous ce dont je vous ai entretenu.